

**FRONT DE LIBERATION NATIONALE KANAK SOCIALISTE**

**Nouvelle-Calédonie**

**DECLARATION DE Mr PAUL  
NEAOUTYINE,  
PRESIDENT DE LA PROVINCE NORD,  
REPRESENTANT DU FLNKS,  
DEVANT LE COMITE SPECIAL DES 24**

**Lundi 10 juillet 2000**

Monsieur le Président,  
Distingués Membres du Comité Spécial des 24  
Mesdames, Messieurs,

C'est avec le témoignage de reconnaissance du peuple kanak pour l'intérêt soutenu que continue d'accorder l'Organisation des Nations Unies à la situation des peuples indigènes encore sous tutelle, que j'ai l'honneur de prendre la parole à nouveau devant votre Comité au nom du FLNKS et de son Président Rock WAMYTAN.

Le FLNKS, porteur de l'aspiration du peuple indigène kanak à la décolonisation, a, devant votre Assemblée, rempli sans discontinuer la mission d'information sur l'évolution de la situation en Nouvelle-Calédonie.

Je voudrais rendre hommage ici à la mémoire de Monsieur Yann Céléne UREGEI qui en a été souvent l'artisan.

Monsieur le Président,

L'étape importante franchie par la Nouvelle-Calédonie avec la signature de l'Accord de Nouméa le 5 mai 1998, se traduit naturellement par une évolution dans les relations entre l'ONU, l'Etat français et la Nouvelle-Calédonie ici représentée par le Président de son Gouvernement.

Je tiens à vous féliciter et à vous remercier pour l'initiative que vous avez prise d'organiser une mission d'information de votre Comité Spécial en août 1999 et que j'ai eu le plaisir d'accueillir en Province NORD.

Et en effet, l'Accord de Nouméa prévoit « que le cheminement vers l'émancipation sera porté à la connaissance de l'ONU », et nous considérons que chacune des parties doit pouvoir disposer des informations en toute transparence.

Pour sa part, le FLNKS, Co-artisan et Signataire de l'Accord de Nouméa, s'acquittera avec vigilance de son rôle en tant qu'acteur intéressé par un aboutissement positif de la décolonisation du peuple kanak et de la Nouvelle-Calédonie, dans son organisation mise en place par l'Accord de Nouméa.

Monsieur le Président,

La représentation nationale de la France (Assemblée Nationale, Sénat, Congrès National) a approuvé à la quasi-unanimité le processus évolutif de décolonisation fixé par l'Accord de Nouméa et l'a élevé à un rang constitutionnel :

- rétablissement de l'identité kanak dans ses fondements culturels fondamentaux déstructurés par la colonisation et création d'un Sénat Coutumier.

- instauration d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie comme fondation de l'émergence d'un destin commun à construire.
- Transfert progressif et par étape, sur 15 années, des compétences de souveraineté à l'exception de la justice, la défense, l'ordre public, la monnaie, les affaires étrangères et l'organisation de la citoyenneté en nationalité, qui feront l'objet d'une consultation référendaire entre 2013 et 2018.
- Transferts à la Nouvelle-Calédonie des outils de développement détenus par l'Etat Français et accompagnement financier par l'Etat Français du dispositif de l'Accord de Nouméa.
- instauration d'un pouvoir législatif calédonien et d'un Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Le corps électoral calédonien, fixé par l'Accord Matignon-Oudinot et reconduit par l'Accord de Nouméa, a de son côté approuvé à 72 % le processus lors de la consultation du 08 novembre 1998.

Le caractère « sui-generis » des dispositions de l'Accord de Nouméa dans le contexte du droit français est en réalité né d'une âpre négociation politique dans laquelle le FLNKS s'est battu pour que soient résolues des situations issues de l'acte de colonisation et que soient jetées les bases de la construction d'un avenir porteur d'espoir en ce début de 3<sup>ème</sup> millénaire.

Le peuple kanak, rétabli dans son identité et sa dignité, peut accepter un avenir commun avec les autres Communautés culturelles qu'il lui reste à accueillir dans une citoyenneté commune.

Encore faut-il que les moyens d'un développement économique soient consolidés pour créer plus de richesse et que celle-ci soit mieux partagée et surtout que nos populations puissent bénéficier de formations adaptées pour accéder aux emplois ou créer des activités elles-mêmes.

La Nouvelle-Calédonie dispose de ressources naturelles importantes et notamment dans le domaine du nickel où de grands projets industriels sont à l'étude dans les Provinces NORD et SUD.

Des initiatives sont lancées dans les secteurs du tourisme, de la pêche hauturière, de l'aquaculture, mais aussi dans les activités traditionnelles vivrières.

Monsieur le Président,  
Honorables Membres de cette Assemblée,

Il est clair que les potentialités ouvertes en droit par l'Accord de Nouméa ne peuvent être transformées à terme en réalité, que par une volonté constante sur 15 années de respecter l'esprit et l'équilibre dudit Accord.

Une année vient de s'écouler depuis la mise en place des nouvelles Institutions :

- le Sénat Coutumier est en place,
- les instances élues également,
- les services fonctionnent,
- l'économie, malgré la reprise du marché du nickel, piétine, mais des projets d'activités sont à l'étude,
- les citoyens, ayant approuvés l'Accord, observent et cherchent à s'appropriier les enjeux aux différents niveaux.

Le FLNKS appelle cependant à la vigilance de l'ONU et interpelle ses partenaires co-signataires (Etat et RPCR) sur les risques de dérapages qui peuvent déstabiliser et décrédibiliser les chances de réussite de l'Accord de Nouméa :

- le non rétablissement du corps électoral applicable à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie qui est suspendu, depuis plusieurs mois à une réunion du Congrès National de la France que doit convoquer le Président Jacques CHIRAC.
- le non respect du principe de collégialité au niveau du fonctionnement du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
- le retard pris dans la mise en place des contrats de développement liant l'Etat aux collectivités locales (Nouvelle-Calédonie, Provinces et Communes) et co-finançant leurs budgets et programmes.

- le retard pris dans la mise en place du transfert de parts du groupe ERAMET/SLN au profit des Provinces de Nouvelle-Calédonie.
- les tentatives de déstabilisation de l'Accord de Bercy fixant le processus de mise en place d'une usine métallurgique de nickel dans la Province NORD
- le non respect de certaines dispositions de l'Accord de Nouméa ou de la Loi Organique entraînant :
  - . des difficultés à réunir le Comité des Signataires de l'Accord de Nouméa,
  - . de nombreux recours devant les Tribunaux.

Monsieur le Président,  
Distingués Membres du Comité Spécial,

Le projet de réussir l'Accord de Nouméa sur une aussi longue période reste un schéma original et volontariste.

Le FLNKS reste conscient de l'énormité des difficultés à aplanir :

- parce que les démons du passé peuvent toujours ressurgir,
- parce que la pression des intérêts coloniaux et néo-coloniaux est permanente,
- parce que les alliances politiques de circonstance peuvent toujours tout déstabiliser,
- parce que le Gouvernement de la France peut toujours changer de majorité,
- et parce que le RPCR reste un opposant politique à notre revendication d'indépendance.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le FLNKS accorde une grande importance à ce que l'ONU conserve une attention particulière à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie jusqu'à sa complète émancipation, et je vous remercie de tout l'intérêt que vous continuez d'accorder à la situation du peuple indigène kanak.

Merci.

